



Quatrième trimestre 2020

## **Randonnées du mercredi**

Les sorties pédestres sont conduites à allure modérée, les rendez-vous étant toujours fixés à 9 h 30 précises. Le retour aux voitures est prévu vers 12 heures avec une incertitude de plus ou moins 15 minutes. Pour les lieux de rendez-vous, il est utile de se référer à la carte IGN { TOP 25 de la Forêt de Fontainebleau. }

**Mercredi 16 septembre** *Hervé Pierlot* 06.80.24.29.64

**Les Gorges de Franchard et l'Antre des Druides.**

Rendez-vous : Parking de Franchard, accès depuis le carrefour de la Croix de Franchard route D 301, Parcelle 762

Difficulté : 2

**Mercredi 30 septembre** *Françoise Camelin* 06.78.46.24.06 *Françoise Rapp* 06.70.29.81.46

**L'Isatis.**

Rendez-vous: Parking du carrefour de la plaine de Macherin D 409 Parcelles 765/767

Difficulté : 2

**Mercredi 14 octobre** *Yves Veschambre* 06 79 55 60 61

**Le Laris qui parle**

Rendez-vous : Parking de la Canche aux Merciers, depuis la D64 allant de Arbonne à Achères et situé à environ 300m avant l'auberge de Bois Rond parcelle 108

Difficulté : 2

**Mercredi 28 octobre** *Françoise Camelin* 06.78.46.24.06 *Françoise Rapp* 06.70.29.81.46.

**Réserve biologique du Mont Merle.**

Rendez-vous : Carrefour de Marlotte Bourron Marlotte D301 parcelle 508

Difficulté 2

**Mercredi 11 novembre** *Serge Marsaud* 06.73.99.75.99

**Trappe Charette**

Rendez-vous : Carrefour d'Achères, sur la Route Ronde D142, parcelles 611-620.

Difficulté 2

**Mercredi 25 novembre** *Hervé Pierlot* 06.80.24.29.64

**Les platières des Béorlots et la mare des Coulevreux.**

Rendez-vous : Carrefour des Grands Feuillards, situé sur la Route de la Haute Borne, parcelles 636/637

Difficulté 2

**Mercredi 9 décembre** *Françoise Camelin* 06.78.46.24.06 *Françoise Rapp* 06.70.29.81.46

**Du chêne aux chiens à la Mare aux Evées.**

Rendez-vous : Parking du Carrefour de l'Épine Foreuse D 142 puis D 115 (route d'Alger), parcelles 827/829.

Difficulté 1.

**Dans la mesure du possible, il sera proposé pour chaque sortie une variante de difficulté 1**



# CLUB NATURE



Saison 2020-2021

## Recommandations relatives aux activités du club Nature

Les sorties pédestres en forêt, telles qu'elles sont pratiquées dans le cadre du club Nature, n'ont aucun caractère sportif et sont conduites à allure modérée. Elles sont particulièrement recommandées aux adhérents qui souhaitent participer à la randonnée annuelle. Elles ne demandent qu'un minimum d'équipements mais, pour des raisons de sécurité, nous exigeons le port de chaussures de marche à tiges montantes et semelles renforcées, type *Vibram*. Les magasins de sport en proposent de nombreuses variantes relativement légères. Toutes les chaussures basses, type *tennis* ou *rando légère* sont à proscrire, car elles peuvent être à l'origine de chutes ou d'entorses. Les animateurs conduisant ces sorties veilleront au respect de cette prescription et refuseront les participants qui ne seraient pas correctement chaussés.

Seuls sont donnés les points de rendez-vous, les itinéraires étant déterminés en fonction de la météo et pouvant être modifiés en dernière minute. En principe, en cas de sol glissant, les parties rocheuses des sentiers pourront être évitées et remplacées par des allées forestières.

Les visites de jardins ne sont naturellement soumises à aucune condition particulière, les déplacements ayant toujours lieu sur de bonnes allées.

La randonnée annuelle est organisée sur les mêmes bases que les sorties en forêt, à l'exception de la durée de marche qui est plus longue et est partagée entre le matin et l'après-midi.

Les activités de marche alternent avec celles consacrées au tourisme.

Pour toutes les sorties, nous recommandons de prévoir des lainages et une protection contre la pluie. En outre, pour la randonnée et éventuellement les sorties pédestres : petite gourde d'eau et vivres de course (chocolat, fruits secs, barres de céréales, ...).

### Note importante relative aux responsabilités et aux assurances

Conformément à la réglementation, le Cercle François 1<sup>er</sup> a souscrit une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités. Cependant, le Cercle ne pourrait se substituer à la responsabilité civile de chacun de ses adhérents pour les accidents qui, de leur fait, pourraient survenir à autrui.

Chaque adhérent doit être conscient en outre, que, dans le cadre des activités organisées par le Club Nature, il peut courir certains risques inhérents à la pratique normale de ces activités. Il les assume en connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter au Cercle François 1<sup>er</sup> à ses organisateurs et accompagnateurs, ainsi qu'à ses différents prestataires, la responsabilité des accidents qui pourraient survenir.

En particulier, le Cercle François 1<sup>er</sup> ne peut être tenu pour responsable des accidents qui pourraient résulter d'une imprudence individuelle ou du non-respect des consignes données dans certains de ses programmes et relatives à l'entraînement préalable des participants et à l'équipement minimal jugé indispensable, en particulier des chaussures de marche adaptées.

Pour mise à jour des fichiers du Cercle, tous les participants aux sorties pédestres et à la randonnée annuelle, devront retourner le coupon ci-dessous au Cercle François 1<sup>er</sup> au plus tard à l'occasion de leur première sortie.

## Recommandations relatives aux activités du club Nature

Cercle François 1<sup>er</sup> - 26, rue de la Cloche - 77300 Fontainebleau



Nom (adhérent A) : ..... Prénom : .....

Nom (adhérent B) : ..... Prénom : .....

reconnâit(ssent) avoir pris connaissance des recommandations et notes relatives aux responsabilités et assurances.

Date : ..... / ..... / .....

Signature A :

Signature B :